

**Extrait du Registre des délibérations
du conseil communautaire
de la communauté de communes
de la vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48 - 1

Séance du 21 MARS 2005
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 41

Tous les délégués, sauf

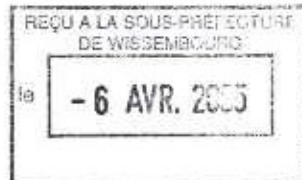
M. ATZENHOFFER, Mme HITTler, M. WINLING, M. FROELICH, M. GOERICH-
MULLER, (excusés) qui étaient représentés respectivement par M. RAUSCHER,
M. VOGEL, Mme WINCKEL, M. FEIG, M. TREIBER.
Mme CABIROL DE SAINT GEORGES, MM. MEYER-KUHN, BABILON, (excusés) ;
MM. STEINER, HELMER E., HERRLE.

DEL. N° 039/2005conseil

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF « SERVICE D'ASSAINISSEMENT »
EXERCICE 2004**

Le Président ayant quitté la salle, Madame Weiss, Vice-Présidente, -désignée par le conseil communautaire- présente le compte administratif « service d'assainissement » de l'exercice 2004 qui comprend :

- en section d'investissement		
dépenses	2 522 475,89 €	
recettes	1 421 673,05 €	
déficit d'investissement		1 100 802,84 €
- en section d'exploitation		
dépenses	755 473,49 €	
recettes	1 295 269,72 €	
excédent d'exploitation		539 796,23 €



et demande à l'assemblée de se prononcer.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif « service d'assainissement » 2004.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Pour copie conforme

DURRENBACH, le 23 mars 2005

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



La Vice-Présidente,
Marie-Line WEISS